



Commission économique pour l'Europe**Conférence des statisticiens européens****Soixante-neuvième réunion plénière**

Genève, 23-25 juin 2021

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire

Rapports, directives et recommandations élaborés**sous les auspices de la Conférence****Deuxième édition de la Feuille de route sur les statistiques****pour les objectifs de développement durable****de la Conférence des statisticiens européens****Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs
de développement durable de la Conférence
des statisticiens européens – Deuxième édition****Note établie par le Groupe directeur des statistiques
pour les objectifs de développement durable (ODD)***Résumé*

La deuxième édition de la « Feuille de route sur les statistiques pour les ODD » de la Conférence des statisticiens européens (CSE) a été élaborée comme la Conférence l'avait demandé en 2018. Elle a été préparée par le Groupe directeur de la CSE (coprésidé par la Pologne et la Suède) et des experts des pays.

La deuxième édition de la Feuille de route fait fond sur la première édition (2017), qui a été largement utilisée, et tient compte des faits nouveaux dans le domaine. Elle fournit des orientations pour que les cadres de suivi des ODD restent solides et pour que les nouveaux défis, notamment ceux causés par la pandémie de COVID-19, soient pris en compte. Elle propose diverses solutions possibles qui peuvent être adaptées aux besoins précis des différents organismes nationaux de statistique.

Le présent document présente un extrait de la Feuille de route, établi à des fins de traduction. Il reprend les messages clés, le résumé analytique, l'introduction et les chapitres 1 et 3 de la Feuille de route.

Le texte intégral est disponible sur le site Web de la réunion plénière de la CSE à l'adresse <https://unece.org/statistics/events/CES2021>. Il comprend neuf chapitres portant sur différents aspects des travaux relatifs aux statistiques pour les ODD. Chaque chapitre se termine par des recommandations à l'intention des organismes nationaux de statistique. La Feuille de route comprend également une foire aux questions basée sur les questions qui ont été posées aux auteurs, ainsi qu'un glossaire de termes pour en faciliter la compréhension. Un document, intitulé « *Country case studies accompanying the Roadmap* » contient des exemples d'approches utilisées par les pays et est disponible sur le site Web de la réunion plénière de la CSE, en anglais uniquement.



Le projet de « Feuille de route sur les statistiques pour les ODD » a été transmis, pour consultation électronique, à tous les membres de la CSE et d'autres parties prenantes en mars et en avril 2021. Un résumé du retour d'information après la consultation sera joint au document ECE/CES/2021/6/Add.1. Pour autant que ce retour soit positif, la CSE sera invitée à approuver la Feuille de route à sa réunion plénière de 2021.

I. Résumé analytique

1. En juin 2017, la Conférence des statisticiens européens (CSE) a approuvé la première édition de la Feuille de route sur les statistiques pour les objectifs de développement durable (ODD). La Feuille de route avait été conçue comme un guide pour les membres de la CSE, exposant une stratégie permettant aux organismes nationaux de statistique de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Elle leur a permis d'établir une nouvelle architecture de l'information permettant le suivi et l'examen du Programme 2030. Dans certains pays, elle a été un outil important pour étayer le dialogue avec les décideurs politiques, notamment pour expliquer les nouvelles obligations des organismes nationaux de statistique et la nécessité de développer les capacités dans le domaine des statistiques.
2. Depuis l'adoption du Programme 2030, les pays ont fait des progrès considérables dans la réalisation des ODD, et ont notamment mis en place des systèmes de suivi nationaux. Les structures et les mécanismes de suivi aux niveaux mondial et régional ont été mis au point. Dans le même temps, les organismes nationaux de statistique restent confrontés à de nombreux défis dans le domaine des statistiques pour les ODD.
3. Consciente des besoins actuels, la CSE, à sa réunion plénière de 2018, a demandé au Groupe directeur des statistiques pour les ODD¹ de préparer une deuxième édition de la Feuille de route (Feuille de route 2.0) afin de répondre aux questions essentielles pour la communauté statistique.
4. La Feuille de route 2.0 fournit des orientations et une stratégie sur la manière d'appliquer un système de production et de diffusion de données sur les ODD. Elle présente les activités concernant les statistiques pour les ODD en décrivant ce qui doit être fait, qui sont les principaux acteurs, quels sont leurs rôles dans le suivi des ODD et où se trouvent les possibilités de coopération. Ces orientations comprennent des bonnes pratiques, des actions concrètes, des priorités et des recommandations, mais ne constituent pas un ensemble de règles. Elles couvrent un éventail de solutions possibles qui peuvent être adaptées aux besoins précis des différents organismes nationaux de statistique. Elles aident également ces organismes à expliquer et à faire connaître leur rôle dans la réalisation des ODD. La Feuille de route 2.0 constitue également une ressource pour les décideurs au niveau national, pour les organisations internationales et pour quiconque participe à la réalisation et au suivi des ODD.
5. La Feuille de route 2.0 est fondée sur les expériences et les enseignements tirés de la mise en œuvre de la première Feuille de route. Elle rassemble l'expérience de diverses parties prenantes en matière de suivi des ODD, du niveau mondial au niveau infranational. Elle s'inscrit dans le droit fil des activités d'autres groupes travaillant sur les statistiques pour les ODD, notamment le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (ci-après, Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur).
6. Comme la Feuille de route 2.0 vise un public plus large que les seuls organismes nationaux de statistique, un certain nombre de « messages clés » ont été préparés dans le but d'attirer l'attention de différentes parties prenantes. La Feuille de route 2.0 se compose de neuf chapitres consacrés à des sujets d'importance si l'on veut efficacement mesurer les indicateurs liés aux ODD, ainsi que rendre compte et communiquer à ce sujet. Un aperçu de chaque chapitre est présenté ci-après. Chaque chapitre se termine par des recommandations à l'intention des organismes nationaux de statistique. Des études de cas par pays, un glossaire des termes utilisés et une foire aux questions figurent en annexes.

¹ Le Groupe directeur des statistiques pour les ODD a été mis en place par le Bureau de la Conférence des statisticiens européens (CSE) en octobre 2015 pour coordonner et orienter les travaux sur le développement des statistiques officielles pour le suivi des objectifs de développement durable sous l'égide de la CSE. Membres : Allemagne, Canada, Danemark, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Italie, Kirghizistan, Monténégro, Pays-Bas, Pologne (Coprésidente), Royaume-Uni, Suisse, Suède (Coprésidente), Turquie, CIS-STAT, Eurostat, OCDE, Division de statistique de la CEE (secrétariat). En outre, les pays et organisations ci-après ont contribué à la deuxième édition de la Feuille de route : Albanie, Arménie, Autriche, Espagne, Irlande, Islande, Israël, Portugal, République de Moldova, Ukraine, PARIS21 et UNESCO.

A. Utilisation des statistiques pour les objectifs de développement durable (chap. 1)

7. Le chapitre 1 de la Feuille de route 2.0 explique le rôle des statistiques officielles dans le suivi des ODD. Il souligne la valeur des statistiques officielles et leur importance pour le suivi des progrès à différents niveaux. Il contient également quelques réflexions sur les limites des statistiques officielles.

8. L'accent est mis sur les différentes manières d'utiliser les statistiques relatives aux ODD, aux niveaux mondial, régional et national. Selon le Programme 2030, les indicateurs relatifs aux ODD sont utilisés de nombreuses manières et la communication doit s'adapter aux différents groupes d'utilisateurs. Pour illustrer la diversité des besoins et des méthodes de présentation, le chapitre comprend également quelques exemples pratiques d'utilisation des données sur les ODD selon l'objectif, le type de données et leur source.

B. Assurance qualité des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (chap. 2)

9. Dans le chapitre 2, c'est l'importance de l'assurance qualité des indicateurs relatifs aux ODD qui est mise en avant. Il y est expliqué pourquoi il est nécessaire de réfléchir à l'exactitude des statistiques sur les ODD et en quoi la communication aux utilisateurs est importante.

10. Les principes du Cadre national d'assurance de la qualité des Nations Unies fournissent un cadre pour soutenir les mécanismes d'assurance de la qualité. Des exemples d'autres systèmes de qualité existants qui peuvent être utiles sont également donnés.

11. Certaines organismes nationaux de statistique se servent de statistiques non officielles pour améliorer le suivi des ODD. L'assurance de la qualité des données fournies par d'autres producteurs nationaux de données peut être moins évidente et représenter des dilemmes en matière de responsabilité. Ce chapitre répond à certaines préoccupations sur ce point.

12. Dans le chapitre 2, le rôle des métadonnées est également abordé, en particulier les principaux aspects dont il faut tenir compte et la manière de communiquer efficacement les métadonnées.

C. Mécanismes de coordination nationale (chap. 3)

13. Le chapitre 3 est consacré au rôle des organismes nationaux de statistique dans la réalisation des ODD, dans le contexte des différences inhérentes entre les systèmes statistiques dues à des facteurs tant internes qu'externes. Y sont examinés les éléments susceptibles d'influencer le rôle des organismes nationaux de statistique dans la coordination et la production de données pour les ODD, depuis la structure institutionnelle jusqu'au contexte politique, en passant par la législation et les capacités organisationnelles et techniques.

14. Produire des données pour le suivi des ODD nécessite une analyse approfondie des informations disponibles au niveau national. Les systèmes statistiques nationaux sont très différents les uns des autres et il existe différents producteurs de données au niveau national dans les pays. Le chapitre 3 décrit différentes formes de collaboration entre producteurs de données au niveau national.

D. Rapport sur les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable (chap. 4)

15. Le suivi et l'examen du Programme 2030 reposent essentiellement sur la fourniture systématique de données pour le suivi au niveau mondial. Le chapitre 4 porte sur la manière dont les flux de données sont organisés entre les niveaux national, régional et mondial et comment cette organisation pourrait être améliorée. Il est divisé en quatre parties : a) examen

du cadre mondial des flux de données ; b) identification des fournisseurs de données nationaux ; c) différentes procédures et méthodes de transmission des données ; d) validation des données nationales.

16. La complexité des différents flux de données ainsi que la participation et la gouvernance des organismes responsables contribuent à l'exercice global de communication des données pour les indicateurs relatifs aux ODD. Les différents modèles utilisés pour l'établissement des rapports nationaux sur les indicateurs relatifs aux ODD au niveau mondial sont examinés.

17. Ce chapitre décrit également les avantages des plateformes nationales de communication et de diffusion des données ainsi que certains aspects plus techniques de la transmission des données, tels que les interfaces de programmation d'applications (API), l'échange de données et de métadonnées statistiques (SDMX) et la mise au point d'outils tels que le laboratoire de données.

18. Un élément important de l'établissement de rapports au niveau mondial est la validation des données. L'assurance de la qualité au niveau international exige l'harmonisation des données fournies par les pays. Aux fins de comparabilité, les organismes responsables peuvent avoir besoin d'ajuster les données. Alors que les organismes nationaux de statistique et les organismes responsables s'accordent sur la valeur et la nécessité de la validation des données, un débat est en cours sur la manière de procéder avec des données nationales non validées.

E. Ne pas se contenter d'un suivi au niveau mondial (chap. 5)

19. Conformément à ce que prévoit le Programme 2030 au sujet de la mise en œuvre et du suivi des ODD dans les régions et les pays, le chapitre 5 de la Feuille de route ne se limite pas au seul niveau mondial pour le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Il donne un aperçu des cadres de suivi des ODD qui existent au niveau régional, comme l'ensemble des indicateurs relatifs aux ODD de l'UE, le mécanisme de l'OCDE pour mesurer la distance restant à parcourir pour atteindre les ODD, l'approche de CIS-STAT pour suivre les progrès dans la région de la CEI et le cadre de la CEE pour suivre la réalisation des ODD.

20. Le chapitre 5 traite également du suivi des ODD au niveau national. Il fournit des conseils détaillés sur l'élaboration d'un cadre national pour les ODD et présente différentes façons de l'aborder. Il fait également référence à des initiatives infranationales et thématiques sur le suivi des ODD, y compris des cadres de suivi pour des groupes précis de parties prenantes, comme les administrations locales ou le secteur privé.

F. Ne laisser personne de côté (chap. 6)

21. Le Programme 2030 insiste sur le fait que les ODD et les cibles doivent être réalisés pour toute personne, où qu'elle se trouve et quels que soient son âge, ses revenus, son sexe, son origine ethnique, sa religion et ses capacités ou son handicap, afin que personne ne soit laissé de côté.

22. Le chapitre 6 de la Feuille de route porte sur les différents aspects de la mesure des groupes vulnérables qui ne peuvent être laissés de côté, notamment les sources de données, la ventilation des données, la collaboration avec la société civile et avec des acteurs extérieurs aux organismes nationaux de statistique. Il contient également un examen des difficultés propres à la mesure des indicateurs relatifs aux ODD concernés. Un certain nombre d'exemples concrets figurent à l'annexe sur les meilleures pratiques et les études de cas.

23. Le chapitre 6 montre également qu'il faut être conscient et faire savoir que les données sont précieuses lorsque l'on veut s'assurer que personne ne soit laissé de côté et qu'il importe de respecter les règles applicables en matière de divulgation des statistiques et de protection des données, pour protéger les individus et les entités.

G. Communication des statistiques pour les objectifs de développement durable (chap. 7)

24. Le chapitre 7 se penche sur les difficultés qu'il y a à communiquer efficacement des statistiques sur les ODD et propose des principes qui peuvent être utiles lorsque l'on présente des données au grand public.

25. Ce chapitre montre qu'il importe d'avoir des lignes de responsabilité claires pour le suivi des ODD au sein des organismes nationaux de statistique. Il propose que soit créée, au sein de ces organismes, une unité ou une équipe spéciale qui se concentrerait uniquement sur le suivi des ODD, et recommande également de s'assurer de l'engagement des dirigeants. Un autre élément essentiel concerne les publics cibles : les organismes nationaux de statistique doivent être conscients qu'ils visent différents types d'utilisateurs : des experts (par exemple, les statisticiens, la communauté scientifique) mais aussi des utilisateurs occasionnels (par exemple, les médias, le grand public). En outre, la Feuille de route 2.0 recommande que les organismes nationaux de statistique décrivent les ODD d'une manière qui intéresse le public, mais qui soit également informative et fondée sur des statistiques. On peut ainsi, en s'appuyant sur diverses ressources, rapporter des histoires fondées sur des faits.

H. Examens nationaux volontaires (chap. 8)

26. Le chapitre 8 porte sur les examens nationaux volontaires et sur le rôle des organismes nationaux de statistique dans ce processus. La Feuille de route 2.0 propose que les organismes nationaux de statistique soient associées à l'établissement des examens nationaux volontaires et coopèrent avec l'institution qui en est responsable.

27. Ce chapitre présente deux outils créés par l'ONU qui peuvent se révéler utiles lors de l'établissement des examens nationaux volontaires : les lignes directrices du Secrétaire général pour les examens nationaux volontaires et le manuel du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (DESA).

28. Ce chapitre présente les meilleures pratiques et approches pour la rédaction d'annexes statistiques. Il rappelle également certains éléments obligatoires de l'annexe et recommande d'étudier les examens nationaux volontaires existants pour s'en inspirer.

I. Renforcement des capacités pour les statistiques relatives aux objectifs de développement durable (chap. 9)

29. Ce dernier chapitre de la Feuille de route est consacré au renforcement des capacités pour le maniement de statistiques relatives aux ODD, à l'intérieur et à l'extérieur des organismes nationaux de statistique. Il donne un aperçu des mesures prises et des progrès réalisés en matière de renforcement des capacités dans le domaine des statistiques officielles pour les ODD et examine les nouvelles approches du renforcement des capacités. Il énumère également les principales sources de soutien des donateurs en matière de statistiques.

30. Ce chapitre contient un examen des méthodes et outils de renforcement des capacités, notamment les examens par les pairs, l'assistance technique et les voyages d'étude, les formations et ateliers, la participation à des réunions, les partenariats à long terme et les projets de jumelage.

II. Introduction

A. Mandat

31. Le document « Transformer notre monde : le Programme 2030 pour le développement durable »², adopté en septembre 2015 par tous les États Membres des Nations Unies, comprenait 17 objectifs de développement durable (ODD) et 169 cibles associées. Les ODD

² <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld>.

constituent un cadre d'action stratégique applicable aux niveaux national, régional et mondial. Disposer de données exactes est primordial pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD à différents niveaux.

32. Les statistiques officielles jouent un rôle essentiel en ce qu'elles fournissent des données probantes pour le suivi et l'examen de la réalisation des ODD et cibles associées. En outre, deux des cibles portent spécifiquement sur l'amélioration des statistiques officielles, plus précisément :

33. Cible 17.18 : « D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap et emplacement géographique, et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays. ».

34. Cible 17.19 : « D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement. ».

35. En juin 2017, la CSE a approuvé la première édition de la *Feuille de route sur les statistiques pour les ODD*³. Elle avait été préparée par le Groupe directeur des statistiques pour les ODD (mis en place par le Bureau de la CSE en octobre 2015). Elle a été largement utilisée par les pays, les organisations internationales et d'autres parties prenantes et a permis d'établir un système de mesure des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Elle a été publiée en anglais et en russe (certains pays l'ont également traduite dans leur langue nationale, par exemple en espagnol et en serbe).

36. À ses réunions plénières de 2018 et 2019, la CSE a demandé au Groupe directeur d'établir une deuxième édition de la Feuille de route pour continuer à fournir une vision et des orientations aux pays en matière de statistiques pour les ODD.

B. Objectifs et approche

37. La deuxième édition de la Feuille de route (Feuille de route 2.0) doit continuer de guider les travaux de la CSE sur les statistiques pour les ODD. Au cours des cinq premières années de mise en œuvre du Programme 2030, la fourniture de statistiques pour les ODD a évolué aux niveaux mondial, régional et national. De nombreuses difficultés subsistent et de nouvelles ne cessent d'apparaître, ce qui nécessite de nouvelles approches et solutions.

38. Comme indiqué dans la première édition de la Feuille de route, ce document se voulait évolutif. Le Groupe directeur des statistiques pour les ODD s'est engagé à le mettre à jour, en tenant compte des évolutions pertinentes, notamment des travaux du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme 2030 et du Partenariat statistique au service du développement au XXI^e siècle (PARIS21). La Feuille de route 2.0 satisfait à ces exigences.

39. La Feuille de route 2.0 porte principalement sur les questions relatives au suivi des ODD que se posent diverses parties prenantes aux niveaux international et national. Elle fixe un cadre aux organismes nationaux de statistique et aux autres institutions chargées de la communication de données, de l'évaluation de progrès dans la réalisation des ODD et de la communication d'informations sur les ODD.

40. Le contenu de la Feuille de route 2.0 fait largement fond sur celui présenté dans la première édition, mais des sujets couramment abordés dans les réunions internationales font l'objet d'une description plus fine. En outre, les statistiques nécessaires pour que l'engagement de « ne laisser personne de côté » se concrétise font l'objet d'une attention toute particulière, ainsi que l'assurance qualité des indicateurs relatifs aux ODD.

³ <https://www.uncece.org/index.php?id=47510>.

41. Pour attirer l'attention des différentes parties prenantes sur les réflexions contenues dans la Feuille de route 2.0, des messages clefs ont été extraits de tous les chapitres et présentés dans une partie distincte du document. La Feuille de route 2.0 comprend également des études de cas par pays dont la valeur ajoutée est de montrer des expériences pratiques et d'en inspirer d'autres.

42. Comme la première édition, la Feuille de route 2.0 fournit des recommandations aux organismes nationaux de statistique qui s'efforcent de relever le défi de fournir des données relatives aux indicateurs des ODD au niveau mondial et d'appuyer l'examen et le suivi des progrès dans la réalisation des ODD au niveau national.

C. Circonstances extraordinaires dues à la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

43. Les travaux sur la Feuille de route 2.0 ont eu lieu en pleine pandémie de COVID-19. Celle-ci influence non seulement les ODD en tant que tels mais aussi le processus de suivi. Il a donc fallu prendre en compte les effets de la COVID-19 sur les questions soulevées dans le document.

44. Depuis l'adoption du Programme 2030, les institutions statistiques mettent en place des procédures de suivi et d'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des ODD. Des progrès considérables ont été réalisés pour mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur. Les organismes nationaux de statistique ont adapté leurs systèmes aux nouvelles exigences posées par les indicateurs relatifs aux ODD aux niveaux mondial et national. Les réalisations et les difficultés à résoudre se sont accumulées jusqu'à constituer un riche ensemble qui fonde solidement les nouveaux progrès mais qui a été très touché par la pandémie de COVID-19. Cinq années de renforcement des capacités statistiques au service des ODD ont été inopinément interrompues par la pandémie mondiale, et la stratégie doit maintenant être adaptée.

45. La pandémie de COVID-19 a un effet très important sur les systèmes statistiques et les organismes nationaux de statistique. Nombre de ces derniers ont des difficultés à compiler des statistiques, même de base. Dans le même temps, les gouvernements et autres parties prenantes veulent des données pour mesurer l'impact de la COVID-19 sur leur société, leur environnement et leur économie. Les organismes nationaux de statistique ont dû gérer en même temps une demande accrue de données actualisées et ventilées et le besoin de réorganiser le travail et d'adapter les processus de production statistique.

46. La Feuille de route 2.0 donne un aperçu des difficultés que poseront la production et la fourniture de données pour les ODD après la crise mondiale causée par la COVID-19. Il faudra attendre pour pouvoir évaluer les effets de la pandémie sur les ODD et sur les statistiques officielles. Au moment de la rédaction du présent document, l'on peut se pencher sur une série de conséquences initiales.

47. Certaines considérations concernant les effets de la pandémie de COVID-19 figurent dans la Feuille de route 2.0. Le chapitre 6, « Ne laisser personne de côté », présente les difficultés en matière de données concernant les groupes vulnérables.

III. Utilisation des statistiques pour les objectifs de développement durable

48. Des parties prenantes très diverses, que ce soient les décideurs de haut niveau, les personnalités politiques, les chefs d'entreprise, la société civile ou le grand public, utilisent les informations générées par les statistiques pour faire des choix et prendre des décisions. Le Programme 2030 participe à l'augmentation de la demande de données et de statistiques en ce qu'il prévoit un suivi fondé sur des preuves et étayé par des données de haute qualité.

A. Statistiques dans le contexte des objectifs de développement durable

49. L'utilisation de statistiques pour le suivi du Programme 2030 a deux objectifs majeurs : soutenir la prise de décisions fondée sur des données probantes pour le développement durable en s'assurant que personne ne soit laissé de côté, et demander des comptes aux décideurs au regard des engagements pris lors de la signature du Programme 2030.

50. Les statistiques sont produites et diffusées par une multitude d'organisations et entreprises privées et publiques pour une grande variété de domaines. Alors pourquoi un suivi particulier est-il nécessaire pour les ODD ? Parce que, souvent, les statistiques utilisées pour le suivi des ODD sont principalement produites à d'autres fins.

51. De ce fait, la valeur ajoutée pour les utilisateurs des statistiques sur les ODD est le point de vue transversal que ces statistiques donnent du développement durable lorsqu'elles sont rassemblées et mises à disposition comme un tout. Cela constitue, dans la mesure où le développement durable touche à la plupart des aspects de la vie quotidienne, un cadre dont la force de communication ne doit pas être sous-estimée. Les liens entre les indicateurs qui relient les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable confèrent au cadre d'indicateurs un pouvoir qui peut contribuer à rapprocher différents domaines politiques et à étayer une analyse plus intégrée⁴. Les statistiques relatives aux ODD peuvent également contribuer à révéler les désavantages systémiques sous-jacents qui touchent certains groupes de population vulnérables. Ce point est développé plus avant dans le chapitre 6, sur l'engagement de ne laisser personne de côté.

52. La mise en place et le maintien d'un suivi utile d'un sujet aussi vaste que le développement durable nécessitent coopération, collaboration et coordination. Ils exigent une connaissance des besoins des utilisateurs et groupes d'utilisateurs, des priorités stratégiques et des écosystèmes statistiques aux niveaux national, régional et mondial. Toutes ces questions sont développées dans les divers chapitres de la Feuille de route 2.0.

53. L'emploi de statistiques dans le suivi de la réalisation du Programme 2030 aura également l'avantage de le rendre plus concret. Communiquées efficacement, les statistiques relatives aux ODD rappelleront aux décideurs politiques et au public les engagements pris par nos gouvernements.

54. Pour que le suivi soit utile et ait les effets souhaités sur la réalisation du développement durable, il est impératif que les statistiques utilisées soient exactes, comprises et jugées fiables par les utilisateurs.

1. L'avantage comparatif des statistiques officielles⁵

55. Dans sa résolution A/RES/71/313, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que les statistiques et les données officielles issues des systèmes statistiques nationaux devaient constituer la base du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD. Elle a également souligné le rôle des organismes nationaux de statistique, qui coordonnent ces systèmes.

56. Le terme « statistiques officielles » peut avoir des connotations différentes selon les pays, en fonction du dispositif réglementaire national. Tout au long de cette Feuille de route, le terme est utilisé au sens large pour désigner les statistiques produites et diffusées par des organismes publics. Les statistiques officielles, indépendamment de la façon dont ces termes sont définis dans différents pays, présentent certaines caractéristiques. Elles sont :

- Généralement produites dans un cadre institutionnel et juridique solide, qui a un mandat pour la collecte de données ;
- Produites dans un cadre qui protège efficacement la confidentialité des données ;

⁴ <https://unstats.un.org/unsd/statcom/51st-session/documents/BG-Item3a-Interlinkages-Workstream-E.pdf>.

⁵ Le contenu de cette partie est tiré de la publication *Recommandations sur les moyens de promouvoir, de mesurer et de faire connaître l'utilité de la statistique officielle* (CEE, 2018).

- Produites sur de longues périodes et cohérentes à long terme ;
- Produites dans le seul but de générer des informations fiables et exactes⁶.

57. Les fournisseurs privés de données peuvent proposer des données qui semblent plus intéressantes, parce qu'elles sont plus rapides et plus actuelles, par exemple. Mais la valeur de la statistique officielle vient du cadre juridique et institutionnel qui garantit la production de statistiques de bonne qualité, impartiales et indépendantes, non soumises à des influences indues. Ces caractéristiques et d'autres encore sont formulées dans les Principes fondamentaux de la statistique officielle⁷, que tous les organismes nationaux de statistique se sont engagés à respecter.

58. Dans un monde qui crée en permanence d'énormes quantités de données et où de nombreuses personnes peuvent avoir accès, quand et où elles veulent, à presque toutes les informations qu'elles souhaitent, la statistique officielle se distingue comme la seule source d'information impartiale et fiable⁸.

59. Les statistiques sont produites pour être utilisées et pour influencer sur la société en offrant davantage d'ouverture et de transparence et en garantissant la confidentialité et l'égalité d'accès à l'information, deux aspects importants des droits de l'homme. Le recours aux statistiques officielles devrait conduire à une société plus autonome, à l'élaboration de meilleures politiques, à une prise de décisions plus efficace et plus responsable, à une plus grande participation et à la consolidation des mécanismes démocratiques.

2. Sortir de la zone de confort

60. Les pays peuvent également utiliser des données et des statistiques non officielles dans le cadre du suivi des ODD, par exemple pour combler les lacunes du système statistique officiel ou pour fournir un contexte (par exemple, les données de la société civile sur les groupes vulnérables).

61. Si les gouvernements utilisent des données et des statistiques non officielles, certains garde-fous doivent être mis en place : une certaine norme de qualité peut être établie et les organismes nationaux de statistique peuvent être chargés d'évaluer la qualité des statistiques utilisées. Le chapitre 2 sur la qualité des statistiques relatives aux ODD fournit de plus amples informations sur les pratiques et processus qui peuvent être mis en place pour garantir que la qualité des statistiques relatives aux ODD correspond à l'objectif visé.

62. Dans certains cas, des organisations de la société civile produisent des « indicateurs parallèles » (et même un « rapport parallèle » pour le forum politique de haut niveau pour le développement durable). Ces indicateurs présentent à la fois des avantages et des inconvénients. Par exemple, le Royaume-Uni et le Canada utilisent les données de la société civile et leur reconnaissent la valeur ajoutée de mettre en lumière des domaines pour lesquels il n'y a peut-être pas de données officielles, tout en indiquant clairement la source et le fait qu'il ne s'agit pas de statistiques officielles.

B. Comment les statistiques relatives aux objectifs de développement durable sont-elles utilisées ?

63. Les indicateurs relatifs aux ODD sont utilisés de plusieurs manières : pour présenter une vue d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation du développement durable, au regard des objectifs et cibles du Programme 2030 ; pour illustrer l'état des lieux ou les progrès réalisés dans une région ou un pays ; pour fixer la base avant d'analyser de manière approfondie les défis à relever pour atteindre les objectifs. Ils peuvent également servir à

⁶ La définition utilisée est celle de la publication *Recommandations sur les moyens de promouvoir, de mesurer et de faire connaître l'utilité de la statistique officielle* (CEE, 2018).

⁷ <https://unece.org/statistics/fundamental-principles-official-statistics>

⁸ Dans sa résolution A/RES/71/313, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné que les statistiques et les données officielles issues des systèmes statistiques nationaux devaient constituer la base du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD. Elle a également souligné le rôle des organismes nationaux de statistique, qui coordonnent ces systèmes.

comparer les progrès réalisés dans différents pays, sous-régions ou régions, et pour mettre en lumière la situation des groupes vulnérables. Il existe donc différents types d'utilisateurs des statistiques sur les ODD, et la communication doit donc s'adapter à ces groupes d'utilisateurs. Le chapitre 7 consacré à la communication aborde également cet aspect. La présente partie donne quelques exemples pratiques d'utilisation des données relatives aux ODD⁹.

1. Suivi des progrès au niveau mondial

64. Des organisations publiques et privées suivent les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et cibles du Programme 2030. Pour ce faire, elles utilisent le plus souvent le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, ou des adaptations de ce cadre. Cela s'explique notamment par le fait que la comparabilité entre pays est une dimension qualitative essentielle pour le suivi des progrès au niveau mondial. Les statistiques officielles internationales utilisées pour le suivi au niveau mondial sont souvent basées sur des statistiques officielles produites au niveau national. Les statistiques officielles respectent des normes internationales (et sont donc généralement plus faciles à harmoniser aux fins de comparabilité), sont produites dans le cadre de règles de confidentialité strictes, reposent sur des principes scientifiques et sur le principe de l'indépendance professionnelle¹⁰ ; elles sont donc à privilégier dans de nombreux cas.

65. Le suivi au niveau mondial consiste principalement à observer les progrès et à cerner les difficultés concernant les régions et les domaines où davantage doit être fait. Il permet ainsi d'établir des priorités en faveur des domaines qui nécessitent une attention et une action particulières et d'allouer des ressources.

A. Rapport annuel sur les ODD et tableau d'avancement

66. Le rapport du Secrétaire général sur le développement durable¹¹ décrit les progrès accomplis dans le monde entier en vue de la réalisation du Programme 2030. Il repose sur les données et l'analyse de statistiques agrégées au niveau mondial, disponibles dans la base de données mondiale des indicateurs relatifs aux ODD¹², qui est hébergée et actualisée par la Division de statistique de l'ONU et contient les statistiques nationales disponibles pour les indicateurs mondiaux relatifs aux ODD. Le rapport est produit principalement dans le but d'informer le forum politique de haut niveau pour le développement durable. Il est préparé par la Division de statistique, en collaboration avec les organismes responsables, c'est-à-dire les entités responsables des indicateurs qui se rapportent aux domaines thématiques dont elles s'occupent. Le chapitre 4 donne davantage d'informations sur les organismes responsables et leur rôle.

67. En plus du suivi et de l'examen, la Division de statistique, en collaboration avec d'autres organisations internationales, a établi en 2019 le premier tableau d'avancement des ODD. Ce dernier résume les progrès réalisés aux niveaux mondial et régional au regard de quelques cibles de l'ensemble des objectifs du Programme 2030, sur la base d'un nombre limité d'indicateurs. Il donne un aperçu des tendances mondiales et régionales en matière de réalisation des ODD et aide les lecteurs à visualiser où nous en sommes et le rythme auquel nous progressons, sur la base de certains indicateurs. Au fur et à mesure que des données supplémentaires seront disponibles, la méthodologie utilisée pour le tableau d'avancement sera révisée et actualisée.

⁹ D'autres exemples pratiques d'utilisation des données relatives aux ODD sont disponibles sur la page du centre de connaissances de la CEE sur les ODD à l'adresse <https://w3.unece.org/sdghub/>.

¹⁰ Cependant, l'utilisation de données et de statistiques non gouvernementales se justifie parfois : par exemple lorsqu'il est plus efficace d'utiliser des données du suivi au niveau mondial ou lorsque les données non gouvernementales sont perçues comme plus indépendantes.

¹¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/progress-report/>.

¹² <https://unstats.un.org/sdgs/indicators/database/>.

B. *Le Rapport mondial sur le développement durable*

68. Le Rapport mondial sur le développement durable¹³ est établi par un groupe indépendant de scientifiques. La première édition a été publiée en 2019 pour informer le Sommet sur les objectifs de développement durable qui s'est tenu à New York en septembre 2019¹⁴.

69. Le Rapport mondial sur le développement durable se distingue du rapport du Secrétaire général sur l'état d'avancement de la réalisation des objectifs de développement durable dont il est complémentaire. Il ne produit aucun élément nouveau ; il fait fond sur les connaissances existantes dans toutes les disciplines, moyennant une « évaluation des évaluations ». Il montre l'état des connaissances permettant des transformations en faveur du développement durable et signale les domaines concrets où un changement rapide et porteur de transformation est possible. Il s'appuie sur de nombreuses sources de connaissances, dont le rapport susmentionné du Secrétaire général, mais aussi sur des articles scientifiques et des rapports spéciaux.

C. *Rapports thématiques au niveau mondial*

70. Les organismes responsables ont souvent sur leurs sites Web des pages spéciales consacrées aux ODD où ils publient différents produits basés sur les indicateurs, tels que publications et rapports, tableaux de bord, manuels ou documents de travail avec un contenu thématique. Le tableau ci-après présente quelques exemples de ces sites et rapports.

Tableau 1

Exemples de sites Web et de rapports à contenu thématique

<i>Organisme responsable et page Web consacrée aux ODD</i>	<i>Publication et lien</i>	<i>Principales caractéristiques</i>
OMS https://www.who.int/sdg/en/	World Health Statistics 2018 : Monitoring health for SDGs https://www.who.int/gho/publications/world_health_statistics/2018/en/	Bref aperçu annuel de l'état de santé dans le monde. L'édition 2018 contient les dernières données disponibles pour 36 indicateurs relatifs aux ODD liés à la santé. L'OMS a également élaboré des infographies sur le prix de la santé dans le cadre des ODD.
PNUE https://www.unenvironment.org/unga/our-position/unep-sustainable-development-goals-summit	Measuring Progress : Towards achieving the environmental dimension of the SDGs https://wedocs.unep.org	Les données figurant dans ce rapport et son annexe statistique sont tirées de la base de données mondiale Environment Live (UNEP, 2019b) qui, mise à part une plus grande ventilation des indicateurs et des ODD, correspond exactement à la Base de données mondiale relative aux indicateurs de suivi des objectifs de développement durable.
FAO http://www.fao.org/sustainable-development-goals/fr/	FAO and SDGs. Indicators : Measuring up to the 2030 Agenda for Sustainable Development http://www.fao.org/policy-support/resources/resources-details/en/c/854006/	Publications phares comprenant à la fois un scénario et des annexes statistiques sur les indicateurs pertinents relatifs aux ODD dont la FAO a la responsabilité.

¹³ <https://sustainabledevelopment.un.org/globalsdreport/2019>

¹⁴ Le Sommet sur les objectifs de développement durable tenu en 2019 était le premier forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale <https://sustainabledevelopment.un.org/sdgsummit>.

D. *Le Rapport sur le développement durable*¹⁵

71. Le Rapport sur le développement durable (SDG Index report) est produit chaque année par des équipes d'experts indépendants du Réseau des solutions pour le développement durable (SDSN) et de la Bertelsmann Stiftung. Il présente un indice et un tableau de bord concernant les ODD pour tous les pays du monde, donnant ainsi une représentation visuelle des résultats des pays au regard des ODD et permettant de cerner les priorités d'action. Il ne constitue pas un outil officiel de suivi des ODD, mais est présenté comme une perspective complémentaire aux rapports et bases de données officiels des Nations Unies. Pour construire l'indice et compiler les tableaux de bord, le SDSN et la Bertelsmann Stiftung utilisent des données accessibles publiquement, émanant de fournisseurs de données officiels (dont la Banque mondiale, l'OMS, l'OIT), ainsi que d'autres organisations, dont des centres de recherche et des ONG. La liste des indicateurs est limitée à 100 et se distingue du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD.

72. Le Rapport sur le développement durable illustre l'utilisation des statistiques aux fins de classement des pays. Il importe de noter que les classements sont des outils de communication très puissants qui pourraient, potentiellement, entraîner une prise de conscience accrue du Programme 2030 et une meilleure connaissance générale des défis à relever à travers le monde. Cependant, un indice est souvent difficile à interpréter pour les utilisateurs et manque souvent de profondeur et de transparence. Il n'est pas toujours facile de savoir si un changement dans le classement est dû à un progrès réel ou au fait, par exemple, qu'une nouvelle source de données est devenue disponible dans un pays. La question des classements est développée dans le chapitre 7 (Communication) de la Feuille de route, dans la partie consacrée aux évaluations non officielles des progrès accomplis dans la réalisation des ODD.

2. **Suivi au niveau régional**

73. Plusieurs groupements d'intégration régionale rendent compte des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Programme 2030. La plupart d'entre eux utilisent le cadre mondial d'indicateurs relatifs aux ODD du Groupe correspondant d'experts des Nations Unies et de l'extérieur, ou une adaptation de ce cadre, pour assurer la comparabilité entre les pays. Des indicateurs harmonisés disponibles au niveau régional qui sont plus adaptés à un objectif ou à une cible dans un contexte régional particulier sont parfois utilisés à la place d'un indicateur mondial. Un suivi au niveau régional sera souvent axé sur les cadres stratégiques régionaux existants, mais présenté dans le contexte du Programme 2030.

A. *Plateforme de la CEE pour les statistiques relatives aux ODD*

74. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) a lancé une plateforme régionale¹⁶ comportant trois éléments : un centre de connaissances, un tableau de bord d'indicateurs et une base de données. Le centre de connaissances et la base de données sont principalement destinés aux statisticiens et autres professionnels intéressés par les méthodes, la comparabilité des indicateurs et les analyses, tandis que le tableau de bord est destiné au public et aux décideurs politiques. La base de données de la CEE contient des statistiques relatives aux indicateurs du cadre mondial qui présentent un intérêt pour la région, mais elle sera développée pour contenir davantage de statistiques nationales avec une pertinence régionale. De plus amples informations sur cette plateforme sont disponibles dans le chapitre 5 (Ne pas se contenter d'un suivi au niveau mondial).

B. *Progrès dans la réalisation des ODD en Amérique latine et dans les Caraïbes*

75. La Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a publié son rapport quadriennal sur les progrès accomplis et les défis qui subsistent au niveau régional dans le cadre de la réalisation du Programme 2030 en Amérique latine et dans les

¹⁵ <https://dashboards.sdindex.org/>.

¹⁶ <https://w3.unece.org/sdghub/>.

Caraïbes¹⁷. Publié environ quatre ans après l'approbation du Programme 2030, ce rapport présente, d'une part, les avancées réalisées dans la région au regard des ODD et, de l'autre, les difficultés et problèmes.

C. *Plateforme régionale dans la région de la CESAP*

76. Dans la région de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), la liste mondiale des indicateurs des Nations Unies a été complétée par des indicateurs provenant d'autres organisations internationales, afin de créer une plateforme régionale. Le rapport 2019 sur les progrès accomplis dans la réalisation des ODD, établi par la CESAP, analyse les tendances au regard des ODD ainsi que la disponibilité des données pour le suivi des progrès en Asie et dans le Pacifique et dans les cinq sous-régions. Il est une ressource essentielle pour toutes les parties prenantes associées à la définition des priorités, la planification, la réalisation et le suivi du Programme 2030 en Asie et dans le Pacifique. Il présente également des tableaux de bord pour la région de la CESAP et ses sous-régions.

D. *Développement durable dans l'Union européenne*¹⁸

77. Eurostat est chargée du suivi des ODD dans l'Union européenne (UE). Elle utilise un ensemble européen d'environ 100 indicateurs relatifs aux ODD, dont près de deux tiers sont alignés sur ceux du cadre mondial. Tous sont basés sur des statistiques déjà collectées et accessibles dans les bases de données européennes et donnent des données pour les pays de l'UE. Eurostat a consacré une page de son site Web aux ODD, sur laquelle on trouve une base de données des indicateurs de l'UE, ventilés par États membres, un rapport annuel sur la situation dans l'UE en ce qui concerne la réalisation des ODD et un certain nombre de contenus visuels informatifs interactifs comme « Visualisez les ODD »¹⁹ (SDGs & me), « Découvrez les progrès des ODD dans l'UE »²⁰ et « Comparez votre pays »²¹. Le choix des indicateurs pour le suivi de l'UE est basé sur les cadres politiques européens existants et sur la disponibilité de données de bonne qualité.

E. *Distance par rapport aux objectifs pour les pays de l'OCDE*

78. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) a élaboré et produit trois rapports, en 2016, 2017 et 2019, sur la distance restant à parcourir pour atteindre les cibles fixées dans les pays de l'OCDE. Ces rapports sont destinés à aider les États membres à réaliser le Programme 2030 au niveau national. Ils offrent une bonne synthèse des points forts et des points faibles dans la réalisation des ODD et des cinq concepts forts du Programme 2030 : l'humanité (objectifs 1 à 5), la planète (objectifs 6 et 12 à 15), la prospérité (objectifs 7 à 11), la paix (objectif 16) et les partenariats (objectif 17). Ils visent à aider les pays à s'orienter dans la complexité des ODD et à repérer les priorités au sein du vaste Programme 2030.

79. Le rapport suit le cadre mondial d'indicateurs du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur compétent mais utilise également des indicateurs supplémentifs et des données de l'OCDE en complément des indicateurs disponibles dans la base de données de l'ONU afin de mieux couvrir l'ensemble des pays et pouvoir les comparer. L'OCDE a mis au point une méthode permettant d'évaluer la distance que les pays doivent parcourir pour atteindre chaque cible.

3. Utilisation des statistiques relatives aux ODD au niveau national

80. Au niveau national, les pays ont pris différentes décisions sur la manière de réaliser un développement durable dans le contexte du Programme 2030. Les différentes approches adoptées dépendent d'un certain nombre d'éléments, mais communément, l'expérience antérieure en matière de suivi des stratégies de développement durable et le degré de

¹⁷ https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44552/S1900432_en.pdf?sequence=7&isAllowed=y.

¹⁸ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/>.

¹⁹ Sustainable Development Goals (SDGs) and me – 2020 edition (europa.eu).

²⁰ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/key-findings>.

²¹ <https://ec.europa.eu/eurostat/fr/web/sdi/indicators>.

décentralisation et de coordination au sein des systèmes nationaux de statistiques (voir les chapitres 3 sur la coordination des mécanismes nationaux et 5 sur le développement d'indicateurs nationaux) jouent un grand rôle.

A. *Indicateurs nationaux*

81. Au niveau national, les indicateurs relatifs aux ODD sont utilisés pour suivre les progrès accomplis par les pays dans la réalisation du Programme 2030 et pour évaluer l'effet des mesures adoptées. Ils doivent donc être pertinents au regard des contextes nationaux et communicables aux utilisateurs. Par conséquent, les indicateurs aux niveaux mondial et régional sont souvent complétés par des indicateurs de niveau national et sous-national. En vertu de l'engagement pris de "ne laisser personne de côté", le suivi au niveau national fournit souvent des données mieux ventilées par territoires, sexe, âge et groupes vulnérables, entre autres. Les données montreront ainsi les réalisations aux niveaux national, infranational et local, par cible et par objectif, et permettront de cerner les priorités d'action. Les pays ont également établi des listes d'indicateurs nationaux en fonction de la pertinence de leur contexte propre et de la disponibilité de statistiques officielles. Une description plus approfondie de l'utilisation des indicateurs nationaux se trouve au chapitre 5 (Ne pas se contenter d'un suivi au niveau mondial).

B. *Suivi de la stratégie nationale de développement durable*

82. Dans les pays qui avaient déjà adopté une stratégie de développement durable, il n'est pas rare que cette stratégie soit remaniée en fonction des ODD et qu'une liste d'indicateurs élaborée précédemment soit adoptée pour assurer le suivi de cette stratégie et donc utilisée pour le suivi du Programme 2030 au niveau national. Cette liste d'indicateurs correspond parfois, dans une certaine mesure, au cadre mondial d'indicateurs. La Finlande est l'un des pays qui utilise une telle approche. D'autres pays ont également adopté des stratégies nationales alignées sur le Programme 2030, employant aux fins de suivi des indicateurs nationaux en plus des indicateurs mondiaux.

C. *Utilisation des plateformes nationales d'établissement de rapports*

83. De nombreux pays ont mis en place des plateformes nationales d'établissement de rapports afin de faciliter l'emploi des statistiques relatives aux ODD et de rendre celles-ci plus utiles.

84. Les plateformes nationales d'établissement de rapports peuvent remplir trois fonctions principales : être un portail de collecte de données où les différents producteurs peuvent mettre à jour leurs informations ; servir de base de données qui produit les indicateurs mondiaux, régionaux, nationaux et infranationaux relatifs aux ODD ; servir de portail de diffusion permettant aux utilisateurs de trouver des données nationales sur les ODD via un point d'entrée unique. Une telle plateforme peut s'envisager sous deux angles : comme un moyen d'utiliser les statistiques relatives aux ODD et, en même temps, comme un moyen de promouvoir l'utilisation des statistiques en les présentant de manière conviviale via un point d'entrée unique.

85. De nombreux organismes nationaux de statistique ont déjà élaboré ou sont en train d'élaborer des plateformes nationales d'établissement des rapports où l'on trouve des données, des tableaux, des graphiques et des outils visuels. Une liste de liens vers les plateformes nationales est disponible sur la page du centre de connaissances de la CEE²².

86. Une plateforme nationale peut également être le mécanisme national qui fournit les données aux organismes responsables. Ce sujet est détaillé dans le chapitre 4 consacré aux rapports sur les indicateurs mondiaux.

D. *Examens nationaux volontaires*

87. Les pays sont libres de choisir comment et quand ils présentent leur examen national volontaire au forum politique de haut niveau pour le développement durable. Dans tous les cas, ces examens seront rigoureux, fondés sur l'analyse des faits et étayés par des évaluations

²² <https://statswiki.unece.org/display/SFSDG/Summary+of+Progress+in+UNECE+countries>.

menées par les pays et par des données de qualité, accessibles, actualisées, fiables et ventilées selon le revenu, le sexe, l'âge, la race, l'appartenance ethnique, le statut migratoire, le handicap, la situation géographique et d'autres caractéristiques pertinentes dans le contexte national. Les pays sont également invités à structurer leur examen national volontaire selon les lignes directrices communes²³ préparées par DESA qui prévoient l'établissement d'une annexe statistique. De telles annexes doivent généralement inclure des représentations nationales des indicateurs inscrits dans le cadre mondial d'indicateurs, et être complétées par des indicateurs nationaux. De plus amples informations et des exemples pratiques sur l'établissement des examens nationaux volontaires sont fournis dans le chapitre 8 consacré aux examens nationaux volontaires.

E. *Au-delà des indicateurs*

88. Les indicateurs sont, par définition, un moyen d'indiquer ce qui se passe. Pour compléter l'emploi d'indicateurs aux fins de l'élaboration des politiques, il est souvent nécessaire d'utiliser et d'analyser des ensembles de données statistiques plus détaillées dans le contexte du Programme 2030. Des études d'impact précises peuvent également être réalisées : par exemple, des études économiques sont souvent nécessaires pour analyser les données et évaluer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces politiques. Des exemples d'utilisation des statistiques pour autre chose que des indicateurs sont fournis dans l'annexe 1 concernant les études de cas par pays.

89. Le suivi du Programme 2030 peut utiliser des informations provenant de sources autres que les données et les statistiques. Mais sans statistique de haute qualité dans le suivi, les interprétations non vérifiables et l'élaboration de politiques inefficaces restent possibles. Certaines raisons expliquent pourquoi des données et statistiques de haute qualité ne sont pas utilisées, la principale étant qu'elles ne sont pas disponibles. De nombreux systèmes statistiques dans le monde sont sous-financés et n'ont pas la capacité de fournir des statistiques officielles d'une manière qui donne aux décideurs politiques des éléments solides pour une prise de décisions responsable. Le fait que les statistiques officielles ne sont pas suffisamment détaillées ou actuelles, ou le manque de connaissances sur ce qui est disponible, où le trouver et comment l'utiliser, sont d'autres raisons qui expliquent que ces statistiques ne sont pas utilisées. Parce que les utilisateurs ont souvent des connaissances statistiques limitées, les statistiques disponibles peuvent également être difficiles à comprendre et à interpréter.

90. Par conséquent, ce n'est pas parce que les données sont disponibles qu'elles seront forcément utilisées. Il est donc nécessaire de renforcer les capacités d'analyse et d'utilisation des données (par exemple, en améliorant les connaissances statistiques, en incluant les statistiques dans les programmes scolaires, etc.) Le Forum régional pour le développement durable dans la région de la CEE, qui s'est tenu en 2019 a conclu que pour que les données soient au cœur de la prise de décisions, il convenait d'augmenter l'accessibilité, de promouvoir les données ouvertes et d'associer les organismes nationaux de statistique et les décideurs aux processus analytiques. Il devait y avoir des intermédiaires entre les producteurs de données et les responsables politiques pour que le potentiel des données soit pleinement exploité, en particulier en ce qui concerne l'équité.

91. Il est possible de promouvoir l'utilisation de statistiques officielles de haute qualité en appuyant le renforcement des capacités, au sein des systèmes statistiques, à élaborer, à produire et – surtout – à communiquer des statistiques. Le chapitre 9 de la présente Feuille de route décrit les difficultés liées au renforcement des capacités en matière de statistiques relatives, entre autres, aux ODD, ainsi que le potentiel qu'il offre. Le chapitre 7 examine la communication comme moyen d'atteindre les objectifs et les cibles inscrits au Programme 2030.

²³ https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/17346Updated_Voluntary_Guidelines.pdf.

C. Résumé des utilisations de différents types de statistiques et de données dans le contexte du Programme 2030

92. Comme l'ont montré les précédentes parties de ce chapitre, toutes les données ne sont pas adaptées à tous les usages. Souvent, les statistiques officielles sont la source d'information privilégiée, mais il arrive que d'autres données soient plus adaptées, par exemple des cartes pour montrer la pollution transfrontière. Bien comprendre quelles données sont à utiliser dans quels cas peut faciliter les discussions sur les domaines dans lesquels les capacités doivent être renforcées et où les ressources doivent être allouées.

Tableau 2

Utilisations de différents types de statistiques et données dans le contexte du Programme 2030

<i>Type d'utilisation</i>	<i>But</i>	<i>Exigences particulières</i>	<i>Type de données à utiliser, sources</i>
<p>Aperçu global et comparaisons internationales</p> <p>Par exemple, le rapport mondial sur les ODD basé sur des indicateurs mondiaux ou le rapport sur le développement durable du SDSN.</p>	<p>Voir les progrès globaux et repérer les régions ou les domaines laissés de côté afin de leur accorder davantage de soutien financier ou politique.</p>	<p>Statistiques comparables au niveau international.</p>	<p>Statistiques harmonisées au niveau international, par exemple, les indicateurs mondiaux relatifs aux ODD ou d'autres statistiques comparables au niveau international.</p> <p>Données au niveau des pays, agrégats régionaux.</p>
<p>Contenu partageable</p> <p>Par exemple, des indicateurs, symboles météorologiques, vidéos, pièces visuelles, diagrammes interactifs.</p>	<p>Illustrer de manière simple des évolutions intéressantes.</p> <p>Attirer l'attention d'utilisateurs pressés, éventuellement susceptibles de partager des évolutions intéressantes, des faits brefs ou de courts articles d'actualité sur leurs plateformes de médias sociaux.</p>	<p>Facile à comprendre, visuellement attrayant, factuel mais pas compliqué. Les utilisateurs se préoccupent rarement de la source des données ou de l'aspect qualitatif ; l'utilisation de statistiques dont la qualité est garantie ou de statistiques officielles est dès lors à privilégier afin de préserver la confiance dans les statistiques.</p>	<p>Statistiques nationales ou internationales officielles ou dont la qualité est garantie.</p>
<p>Évaluations des progrès</p> <p>Par exemple, indicateurs clefs, symboles météorologiques, flèches, « compteurs ».</p>	<p>Pour montrer le changement, servir à l'élaboration de politiques, asseoir la prise de décisions et les responsabilités.</p>	<p>Choisis avec soin pour refléter les différents aspects du développement. La comparabilité dans le temps est très importante.</p>	<p>Statistiques nationales ou internationales officielles ou dont la qualité est garantie. Séries chronologiques.</p>
<p>Profils de pays/évaluations nationales</p> <p>Par exemple, rapports nationaux, plateformes nationales de données.</p>	<p>Analyser la situation ou les progrès d'un pays ou d'un domaine.</p>	<p>Grande précision et cohérence. Le contexte est important. Pour l'analyse de la situation nationale, la comparabilité internationale n'est pas souvent d'une grande importance.</p>	<p>Statistiques nationales officielles ou dont la qualité est garantie. Séries chronologiques.</p>
<p>Analyse approfondie</p> <p>Par exemple, rapports thématiques, rapports de recherche.</p>	<p>Effectuer une analyse ou une recherche approfondie dans des domaines précis.</p>	<p>Grande précision et cohérence.</p>	<p>Statistiques officielles et données de recherche. Enquêtes ou collectes de données spécialisées. Analyse plaçant les données en contexte.</p>

<i>Type d'utilisation</i>	<i>But</i>	<i>Exigences particulières</i>	<i>Type de données à utiliser, sources</i>
Évaluations du principe selon lequel personne ne doit être laissé de côté Par exemple, rapports thématiques	Repérer les groupes laissés de côté et comprendre la situation des groupes vulnérables.	Données ventilées ou relatives à des groupes vulnérables particuliers. Si les séries chronologiques ne sont pas disponibles, des données ponctuelles peuvent être utilisées.	Statistiques officielles, données de registres, données modélisées (estimations pour des petites zones). Données de recherche, données émanant de la société civile, données générées par des citoyens, données qualitatives. Analyse plaçant les données en contexte.
Fondement de l'action politique au niveau local	Traiter des points importants dans le contexte local	Données ventilées par lieux.	Statistiques officielles sur des points de détail, données administratives, données du secteur privé, mégadonnées.
Fondement de la réaction dans les situations d'urgence	Repérer les groupes qui sont touchés par une situation d'urgence aux fins de l'organisation des secours d'urgence, du relèvement, etc.	Données sur l'emplacement des personnes, des dégâts, etc. En cas d'urgence, l'actualité des données est primordiale.	Statistiques officielles, données administratives, mégadonnées (par ex. téléphones mobiles, images-satellite), données géolocalisées, etc. Registres et données liées.
Surveillance de l'environnement Par exemple, pollution de l'air (concentrations de matières particulaires), pollution de l'eau, niveau des eaux, etc.	Préserver la santé publique et l'environnement.	Méthodes scientifiquement approuvées.	Données des stations de surveillance ; les statistiques officielles peuvent servir pour le contexte.

D. Recommandations aux organismes nationaux de statistique

93. Les organismes de statistique doivent réfléchir attentivement à l'objectif et aux utilisations potentielles d'un produit statistique particulier et s'assurer que les sources et les outils de communication répondent aux exigences associées aux utilisations potentielles.

IV. Mécanismes de coordination nationale

A. Le rôle des organismes nationaux de statistique

94. Les organismes nationaux de statistique jouent un rôle clef dans la mesure de la réalisation des ODD. En effet, le rapport annuel sur l'état d'avancement des ODD préparé par le Secrétaire général de l'ONU repose sur des indicateurs mondiaux et des données produits principalement par les systèmes nationaux de statistique. S'il est admis que les statistiques nationales sont fondamentales pour la mesure et le suivi des progrès du Programme 2030, les organismes nationaux de statistique – qui sont l'un des producteurs de ces statistiques au sein des systèmes nationaux de statistique – peuvent jouer différents rôles en fonction d'un certain nombre de facteurs internes et de dynamiques externes. Dans certains pays, ce rôle peut être officialisé dans les documents budgétaires, les annonces du gouvernement, la législation, etc., tandis que dans d'autres, le rôle peut ne pas être officialisé en ce qui concerne les ODD en particulier, mais reposer sur la pratique habituelle.

95. En outre, de nombreux pays utilisent divers autres mécanismes de suivi et d'établissement des rapports pour présenter des informations, notamment des données et statistiques permettant de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des ODD. L'on peut par exemple citer les examens nationaux volontaires que les pays établissent à l'intention du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé chaque année par les Nations Unies, et d'autres activités et initiatives de communication des progrès propres à chaque pays, comme les rapports d'avancement sur les ODD, les bases de données de référence et d'autres outils de visualisation des données.

B. Éléments pouvant influencer le rôle de coordination des organismes nationaux de statistique

96. Compte tenu des différents mécanismes de communication de l'information, il importe de comprendre les éléments qui peuvent influencer le type de rôle qu'un organisme national de statistique est amené à jouer dans la coordination et la compilation des données et des statistiques pour communiquer sur les ODD et le fait que ce rôle peut différer selon qu'il s'agit de la réalisation et du suivi des ODD au niveau national ou international.

Figure 1

Rôle des organismes nationaux de statistique vis-à-vis des ODD



97. Le premier élément qui peut influencer le rôle de coordination des organismes nationaux de statistique est la structure institutionnelle du système statistique national. Par exemple, dans un système statistique national décentralisé, l'organisme national de statistique peut communiquer uniquement sur des données qu'il a lui-même compilées et produites et les autres entités du système communiquent sur les indicateurs des ODD en utilisant les données et statistiques qu'elles ont-elles-mêmes produites.

98. La législation peut également déterminer le rôle de l'organisme national de statistique dans la coordination. Par exemple, l'organisme national de statistique peut être habilité à communiquer sur toutes les questions statistiques, ce qui lui conférerait de facto le rôle de coordinateur pour communiquer sur les indicateurs statistiques des ODD.

99. Sans surprise, des éléments organisationnels ou techniques peuvent également influencer le rôle de coordination des mécanismes nationaux sur les rapports concernant les ODD. Plus précisément, les organismes nationaux de statistique peuvent ne pas avoir la

capacité organisationnelle nécessaire pour assumer l'énorme rôle de coordination lié au suivi des ODD, en particulier lorsque celui-ci nécessite l'emploi de sources de données non traditionnelles telles que l'observation de la terre, les données émanant des sciences participatives et les mégadonnées.

100. Un dernier élément qui peut influencer les activités de coordination qu'un organisme national de statistique pourra mener est le contexte politique. Dans certains pays, le gouvernement confie aux organismes nationaux de statistique un rôle précis à l'égard des ODD. Il peut par exemple les charger de compiler des données et des statistiques relatives aux ODD, mais ne leur attribuer aucun rôle dans la diffusion ou le suivi de ces informations.

C. Coordination et collaboration des producteurs de données

101. En raison des différentes modalités de communication sur les indicateurs relatifs aux ODD, il est nécessaire que chaque pays veille à la coordination et la collaboration des producteurs nationaux de données. D'une part, cette coordination peut faciliter l'adoption d'une position commune pour le traitement des demandes de données, d'autre part, elle permet que tout le monde soit au courant des demandes de données existantes et des travaux réalisés dans un domaine concerné afin d'éviter de faire deux fois le travail.

102. Depuis que la Division de statistique a mis en place le système de coordonnateurs nationaux pour les ODD, la coordination des réponses nationales aux demandes de données est devenue plus facile. Bien que les coordonnateurs nationaux pour les ODD soient souvent désignés parmi le personnel des organismes nationaux de statistique, cela ne suffit pas toujours à assurer une bonne coordination nationale. Un appui manifeste de la nomination de l'organisme national de statistique pour les questions relatives aux données des ODD montrera le rôle de l'organisme national de statistique aux autres producteurs de données et leur donnera un point de référence clair. Il exigera des ressources et un suivi constant des dispositions nationales en matière d'ODD, mais cet investissement portera du fruit dans diverses situations et permettra certainement de mieux faire connaître et comprendre le rôle de coordination des organismes nationaux de statistique.

103. Les systèmes nationaux de statistique sont très variés et différents producteurs nationaux de données peuvent coexister dans certains pays : divisions ministérielles, municipalités, universités, société civile, etc. Tous ont en commun la nécessité de s'assurer que les données qu'ils produisent aux fins du suivi des ODD respectent les normes statistiques internationales (voir le chapitre 2 sur l'assurance qualité des indicateurs relatifs aux ODD).

104. La coordination et la collaboration des producteurs de données concernent les aspects nationaux et internationaux de la communication des données relatives aux ODD. L'établissement de rapports pour les besoins nationaux, par exemple pour une plateforme nationale d'établissement des rapports, ou pour un élément précis du suivi des ODD, peut sembler assez simple, mais est néanmoins multidimensionnel. Par exemple, l'organisation responsable de la production de statistiques relatives aux ODD pour les besoins nationaux (généralement l'organisme national de statistique) peut recueillir des données produites par d'autres entités et les valider avant de les publier. Dans d'autres cas, il peut jouer un rôle central pour mieux faire comprendre les rapports et le suivi concernant les ODD, tant au niveau national que mondial. Par exemple, il peut contribuer à évaluer l'adéquation des données à leur objectif de manière plus générale, à repérer les groupes vulnérables (et donc la ventilation potentielle) propres au pays, à établir la qualité (et la validité) des données fournies, et à déterminer quels indicateurs peuvent être développés ou réorientés pour rendre compte des priorités nationales en matière d'ODD.

105. La coordination et la collaboration pour la communication des données relatives aux ODD à des fins mondiales sont très difficiles, car la diversité des données et des informations requises est énorme. En outre, les nombreux modèles de flux de données mondiaux et les différentes approches de la collecte de données par les organismes responsables rendent cette tâche encore plus complexe.

106. Évidemment, pour certains indicateurs (ceux produits par l'organisme national de statistique), la coopération avec d'autres organisations n'est pas nécessaire. Lorsque la coopération se justifie, aux fins de la présente Feuille de route, on distingue trois formes de coopération entre producteurs nationaux de données :

107. Premièrement, les organismes nationaux de statistique et les autres producteurs de données peuvent se partager la responsabilité de la production ou de la validation des données pour un certain indicateur. Dans ce cas, l'organisme national de statistique se met généralement en rapport avec le producteur de données concerné. Après un dialogue, les données concernées sont produites/validées et transmises à l'organisme responsable.

108. Un aspect important mais souvent négligé de la coordination avec d'autres producteurs de données concerne le stade précoce auquel elle doit avoir lieu, c'est-à-dire au moment où la méthode concernant l'indicateur est adoptée. Cette adoption peut avoir lieu au sein de divers groupes de travail et répondre à des objectifs qui ne sont pas nécessairement strictement liés aux ODD.

109. La coordination à ce stade est très difficile. Les organismes nationaux de statistique peuvent ne pas être au fait de l'existence de tels groupes de travail, et les représentants des pays dans ces groupes de travail peuvent être des experts dans d'autres domaines que les ODD et donc avoir une connaissance limitée des processus et de l'organisation des rapports sur les ODD. Cela peut aboutir à des conclusions difficiles à appliquer d'un point de vue statistique. La communication au sein des organisations et entre elles permet de gérer cette difficulté. Par exemple, chaque acteur peut désigner un coordonnateur pour les ODD afin de faciliter la communication à l'intérieur des organisations et entre elles.

110. La création de groupes de travail interdépartementaux à différents niveaux peut également faciliter cette démarche. Ce modus operandi permettra également à l'organisme national de statistique de donner plus d'ampleur aux initiatives nationales et d'accumuler les connaissances pour se conformer aux normes internationales et aux cadres des ODD. En retour, cela pourrait contribuer à améliorer la compilation de nouvelles statistiques, pousser d'autres fournisseurs de données à s'adapter au cadre d'indicateurs relatifs aux ODD, faire actualiser les plans de renforcement des capacités statistiques, etc.

111. Dans la deuxième forme de coopération, un producteur de données autre que l'organisme national de statistique produit ou valide les données pour un indicateur mondial. Si cette entité est le seul producteur de données pour un certain indicateur de ce type, les données peuvent être transmises via l'organisme national de statistique ou celui-ci peut être mis en copie pour la transmission. Il est en tout cas important de s'assurer que l'organisme national de statistique soit informé de ces transmissions, car elles peuvent être examinées dans divers forums auxquels participent les organismes nationaux de statistique.

112. Le troisième mécanisme de coopération concerne la coordination des questionnaires pour des indicateurs non statistiques qui nécessitent la participation de divers acteurs nationaux. Si répondre à un questionnaire pour un indicateur non statistique nécessite la participation simultanée de différentes parties prenantes, il importe de préciser quelle institution est chargée de coordonner la transmission du questionnaire complété à l'organisme responsable. Les organismes nationaux de statistique peuvent jouer un rôle de premier plan dans cette clarification, même dans les cas où ils n'ont aucune expertise dans le domaine de l'indicateur non statistique.

D. Recommandations aux organismes nationaux de statistique

a) Si ce n'est déjà fait, nommer un coordonnateur pour les ODD et communiquer le nom à la Division de statistique, aux organismes responsables et aux autres départements et ministères du gouvernement ;

b) Nommer un coordonnateur pour les ODD dans chaque entité concernée afin de permettre à l'organisme national de statistique d'avoir un point d'entrée unique pour cette organisation afin de faciliter une coordination efficace entre les acteurs ;

- c) Pour éviter toute confusion et tout double emploi, préciser votre propre rôle explicite au sein du gouvernement en ce qui concerne l'établissement de rapports et le suivi des ODD dans les documents gouvernementaux pertinents (budgets, législation, etc.) ;
 - d) Établir et définir les rôles et les responsabilités liés à la validation des indicateurs statistiques et des flux de données pour les ODD ;
 - e) Créer un groupe de travail composé de membres de tous les ministères producteurs de données afin de faciliter la communication et la collaboration ;
 - f) Améliorer votre visibilité au sujet de votre rôle en matière de rapports pour garantir un processus fluide.
-